

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 9

Présent : 9

Votants : 9

L'an deux mil vingt trois

Le 2 mai à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de la commune de Roche

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

A la mairie, sous la Présidence de Mme MASSON Christelle, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25 avril 2023

Présents : Mme Christelle MASSON, Maire, Mme Vanessa ZIEGLER-DESTOUR, adjointe, Mr Laurent GRIOT, adjoint, Mr Jérôme VRAY, Mme Annick MAISSE, Mr Jean-Yves BESSEY, Mr Frédéric GRANDPIERRE, Mr Jean-Baptiste WILLAUME, Mme Cindy CHARLES, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mr Jean Yves BESSEY

Objet : Lancement de procédure pour vente d'une parcelle sectional au lieu-dit « Montvadan »

Madame le Maire indique que Monsieur Gilles GAURAND a fait la demande le 14 février 2023 d'acquérir une partie des parcelles AR 275 et AR 81 appartenant à la section de Montvadan.

Madame le Maire rappelle la procédure :

1. Qu'il convient de fixer un prix de vente, qui est proposé à 3.50€ à la vue de la nature du terrain.
2. Que le bien en question doit tout d'abord faire l'objet d'une consultation et d'un vote auprès des ayants droits de la section. En application de la loi N°2013-428 du 27/05/2013, sont électeurs de la section les habitants ayant leur domicile réel et fixe sur son territoire et inscrit sur la liste électorale de la commune. Les propriétaires fonciers non-résidents à titre principal sur le territoire de la section ne sont donc pas membres de cette dernière.
3. Que le conseil devra délibérer suite au vote pour accepter ou non la vente d'une partie des parcelles AR 275 et AR 81, au prix de 3.50 euros le m2 et autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité le lancement de la procédure et la consultation des ayants droits de la section de Montvadan pour la vente d'une partie des parcelles AR 275 et AR 81, au prix de 3.50 euros le m2 à Monsieur Gilles GAURAND. Autorise Madame le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS
CERTIFIE CONFORME
Fait à ROCHE, le 02 mai 2023

Le secrétaire de séance
Jean-Yves BESSEY



Le Maire
Christelle MASSON

